

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	50

CONVOCATION

Datée	Du 21/03/25
Affichée	le 21/03/25

OBJET

Vote de la TEOM (Taxe
d'Enlèvement des Ordures
Ménagères) 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 27 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi vingt-sept mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le vingt et un mars 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Didier PITOU a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVÉL-TRÉPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Philippe THOURET a donné pouvoir à Philippe CROTEAU
Edith LEROY a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Sylvie CHAUVÉL-TRÉPIER
Lionel GONNET a donné pouvoir à Didier COUSIN
Fleur GOSSÉLIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Serge DELAVALLÉE a donné pouvoir à Isabelle CLOUCHÉ
François HUREL a donné pouvoir à Pierre DUFAY
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Dominique NETZER
Joël BRUNET a donné pouvoir à Jacky DE TAEVERNIER

Représenté : Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE

Absents excusés : Pascal SUARD, Nadège TROUILLET, Virginie VIOLET

Absentes : Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Nathalie RIBAUT

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20250327-2025-03-27-065-DE
Date de télétransmission : 03/04/2025
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Monsieur le Président précise que le projet de budget 2025 intègre un reversement au SMIRTOM (Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères) de 2 480 500 €, somme nécessaire à l'équilibre budgétaire prévisionnel du SMIRTOM en hausse de 1,7 % par rapport à la contribution appelée en 2024 (2 437 839 €)

Il appartient à la Communauté de Communes de voter le taux de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) afin de recouvrer la somme lui permettant de financer la contribution appelée par le SMIRTOM.

Compte tenu du taux de revalorisation des bases de 1,7 %, il est proposé de maintenir le taux et de le fixer à 10,28 %

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **VOTE** un taux de 10,28 % pour l'année 2025, inchangé par rapport à 2024

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le - 3 AVR. 2025
Publié en ligne le - 3 AVR. 2025
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER

